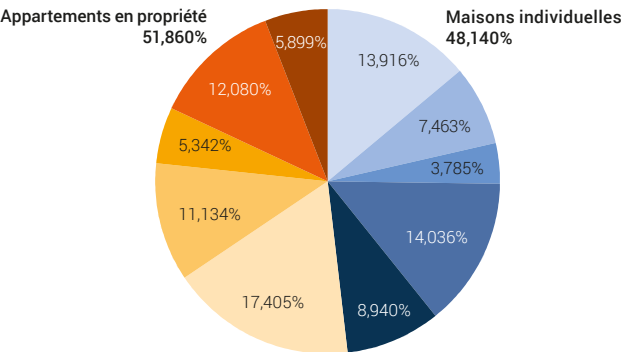


IMPI – Pondération des sous-indices par type d'objet et type de communes (poids 2020)¹



Maisons individuelles (MI)

- MI – Commune urbaine d'une grande agglomération
- MI – Commune urbaine d'une agglomération moyenne
- MI – Commune urbaine d'une petite ou hors agglomération
- MI – Commune intermédiaire
- MI – Commune rurale

Appartements en propriété (PPE)

- PPE – Commune urbaine d'une grande agglomération
- PPE – Commune urbaine d'une agglomération moyenne
- PPE – Commune urbaine d'une petite ou hors agglomération
- PPE – Commune intermédiaire
- PPE – Commune rurale

¹ Les strates individuelles sont agrégées jusqu'au niveau de l'indice total. Elles sont pondérées en fonction de leur part dans le volume total des transactions de l'année précédente.